

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-043

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DONT L'OBJET CONCERNE LE NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL POUR LA ZONE 209, CERTAINES SAILLIES, LES QAIS DE CHARGEMENT ET LES MATÉRIAUX DE FAÇADE POUR LES BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS»

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-043, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

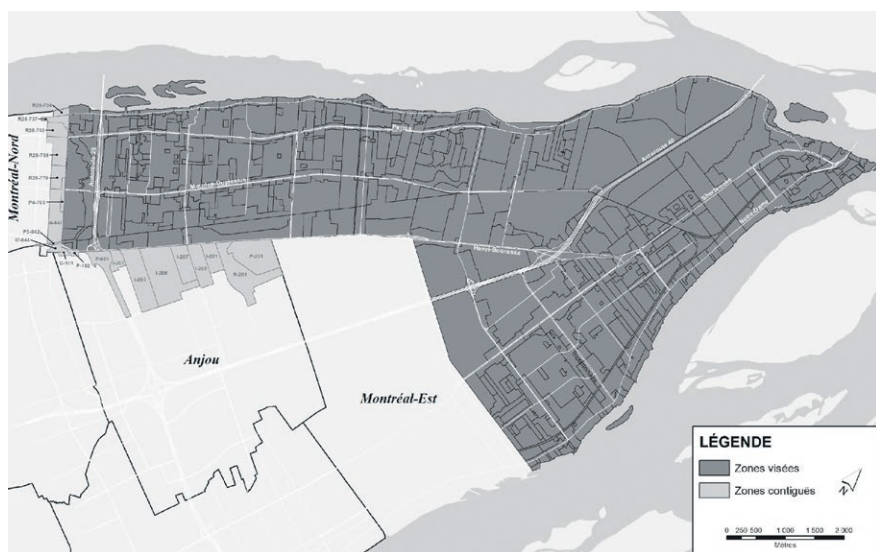
Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021, numéro 2021-054, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), le projet de règlement numéro RCA09-Z01-043 sera soumis à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir de la publication du présent avis.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire,

L'objet de ce projet de règlement vise à modifier le nombre d'étages maximal pour la zone 209, certaines saillies, les quais de chargement et les matériaux de façade pour les bâtiments institutionnels

Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement, ainsi que les zones contiguës de l'arrondissement d'Anjou numéro C-101, P-102, P-601, I-201, I-205, I-206, I-207, I-208, I-221, R-201, P-201 et les zones contiguës de l'arrondissement de Montréal-Nord numéro R28-734, R28-737, R28-768, R28-769, R28-770, P4-763, I4-847, P5-842, I7-844 d, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et les zones contiguës.



QUE les personnes, telles qu'identifiées au plan ci-contre, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles, **dès le 16 mars 2022** pour prendre connaissance du projet de règlement, du plan ci-contre et d'une présentation relative aux changements apportés par ce projet de règlement.

Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : kathy.deazevedo@montreal.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

**Consultation publique – Projet de règlement RCA09-Z01-043
À l'attention de Madame Kathy De Azevedo
12090, Rue Notre Dame-Est
Montréal (Québec), H1B 2Z1**

QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard **le 31 mars 2022 à minuit, heure de l'Est**.

Fait à Montréal, le 16 mars 2022.

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante: montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles